

Se préparer et savoir réagir en cas de contrôle fiscal

La loi de finances pour l'année 2024, modifie certaines règles du contrôle fiscal car elle prévoit une série de mesures visant à renforcer la lutte contre la fraude fiscale.

Dans un contexte où les contrôles fiscaux et les redressements sont appelés à se renforcer, il est essentiel de maîtriser les règles de la procédure fiscale pour mieux gérer les situations précontentieuses et limiter ainsi les risques de redressement fiscal.

Préparer les entreprises et les groupes intégrés à faire face aux contrôles fiscaux est primordial, afin de pouvoir répondre de manière adéquate à chaque phase de cette procédure. Cela requiert une compréhension approfondie des différentes étapes de la procédure fiscale et des droits et obligations des contribuables, ainsi que des divers recours envisageables afin de préparer et anticiper le jour J.

OBJECTIFS

Maîtriser les règles de la procédure fiscale pour mieux gérer les situations précontentieuses et limiter ainsi les risques de redressement fiscal.

INTERVENANTS

Me Philippe Lorentz
Cabinet August Debouzy

PUBLIC CONCERNÉ

- PDG / DG
- Cadres financiers

PRÉ REQUIS :

Aucun prérequis n'est nécessaire pour le suivi de cette formation.

MODALITES ET DELAI D'ACCES A LA FORMATION

Jusqu'à 24 heures avant le début du module et en fonction des places restantes

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Etudes pratiques
- Réflexions de groupe
- Supports de formation remis

SUIVI ET ÉVALUATION

- Feuille d'émargement
- certificat réalisation
- Questions orales

DATE

**Mardi 28 mai 2024
de 9h30 à 13h00**

Format mixte : présentiel / distanciel
CGF Campus 31 rue Saint-Augustin
75002 Paris

PROGRAMME DE LA FORMATION

1. L'avant contrôle fiscal

- Définition du contrôle fiscal
- Objectif du contrôle fiscal
- Périodes soumises à vérification
- Les typologies de contrôle fiscal
- Notion de procédure contradictoire et imposition d'office

2. Le déroulement de la vérification de comptabilité

- Préparation de la vérification de comptabilité
 - ✓ Constitution du dossier, pièces justificatives et documents à remettre obligatoirement
 - ✓ Droit de communication de l'administration fiscale
- Envoi de l'avis de vérification
- Déroulement de la vérification proprement dite
- Issue de la vérification de comptabilité

3. Les voies de recours du contribuable

- Garanties du contribuable
- Recours hiérarchiques
- Saisines des commissions compétentes
- Procédure contentieuse

TARIFS

ADHÉRENT À UNE FÉDÉRATION CGF : 300 € HT
NON ADHÉRENT À UNE FÉDÉRATION CGF : 500 € HT

INSCRIPTIONS

CGF CAMPUS – 29-31 rue Saint-Augustin - 75002 Paris
T. 01 44 55 35 00 – m.zolli@cgf-grossistes.fr

**BULLETIN
D'INSCRIPTION**

COORDONNEES

NOM DE L'ENTREPRISE _____

SECTEUR D'ACTIVITE _____

FEDERATION DE RATTACHEMENT _____

NOM _____ PRENOM _____

FONCTION _____

ADRESSE _____

CP _____ VILLE _____

TELEPHONE _____ E-MAIL _____

CCN APPLIQUEE : 3044 3100 Autre, laquelle : _____

NUMERO SIREN _____

ASSISTERA à la journée de formation : « **Se préparer et savoir réagir en cas de contrôle fiscal** » le **mardi 28 mai 2024** - **format mixte / présentiel - distanciel** :

en présentiel en distanciel

(Pour toute question concernant l'accessibilité de la formation aux personnes handicapées merci de se référer à la rubrique « à propos » <http://www.cgfcampus.fr/>)

Préalablement à la session de formation, merci de bien vouloir renvoyer **vos bulletins d'inscription accompagnés du règlement correspondant ou de l'accord de prise en charge par votre OPCO** :

- soit, pour les formations sur **une demi-journée (9h30-13h00)** Merci de cocher le montant vous concernant:

300,00 Euros HT (360,00 TTC) par formation (prix adhérent)

ou

500,00 Euros HT (600,00 TTC) par formation (prix non adhérent)

Quelles sont vos attentes en inscrivant votre salarié à cette formation ?

FINANCEMENT (MERCI DE COCHER LES CASES CI-DESSOUS VOUS CORRESPONDANT)

Votre budget de formation est géré par un organisme collecteur (OPCO) :

Dans l'hypothèse où il s'agit de l'OPCO AKTO le bulletin d'inscription est à renvoyer dûment renseigné, signé et comportant le tampon de la société à Mme Mezenen Zolli.

Dans l'hypothèse où l'entreprise relève d'un autre OPCO que AKTO, il faut qu'elle s'assure de la prise en charge auprès de son OPCO, puis renseigne le bulletin d'inscription à renvoyer directement à Madame Mezenen Zolli.

Merci de nous indiquer les coordonnées de votre organisme de formation.

NOM DE L'ORGANISME _____

NOM DU RESPONSABLE DU DOSSIER _____

ADRESSE _____

CP _____ VILLE _____

TELEPHONE _____ E-MAIL _____

OU

Vous gérez vous-même votre budget de formation

DATE :

NOM :

SIGNATURE :

TAMPON DE LA SOCIETE :

Toute annulation intervenant moins de 10 jours avant la date du stage entraînera la facturation à l'entreprise de 30% des frais d'inscription. Toute annulation intervenant moins de 48 heures avant la date du stage entraînera la facturation complète des frais d'inscription à l'entreprise. CGF Campus se réserve le droit d'annuler ou de reporter les stages dont l'effectif serait insuffisant.